

# Sommaire

# page 4 - Démographie

page 4 Un regard sur la courbe démographique de notre village.

page 6 La perte d'habitants permanents, une fatalité ?

# page 8 - Économie

page 8 L'activité économique, poumon du village

page 9 Le budget

# page 15 - La défense des côtes

page 15 Protection du littoral, protection des personnes et des biens

page 18 La révision du Plan de Prévention des risques naturels.

page 24 Les alertes météo, trop d'alarmisme

# page 26 - La voirie

page 26 L'entretien des voies communales devant sa porte

page 27 Le stationnement, quoi de neuf?

page 28 Des nouvelles du port

# page 29 - Environnement

page 29 La lentille d'eau de Loix

page 31 - Je, tu, îles...

page 33 - Nos auteurs lodais

page 34 - Nos grands rendez-vous

En couverture la cloche de l'église Ste Catherine © Yann Werdefroy



# Édito



Depuis maintenant une dizaine d'année, de réformes en réformes, l'avenir des collectivités est incertain : regroupement de collectivités, nouveaux transferts de compétences, baisses des dotations, réforme de la fiscalité... Dans ce climat instable, la projection d'investissements et la mise en œuvre d'une politique à long terme devient difficile.

Ceci d'autant plus que la crise économique ou encore le vieillissement de la population génère une demande croissante d'un service public très présent et de qualité. Notre Commune s'efforce de s'adapter en permanence, en fonction de ses ressources, pour rendre le meilleur service à la population tout en continuant à investir pour l'avenir.

Heureusement, des partenariats forts sont maintenant bien établis, notamment avec le Département et surtout la Communauté de Communes. L'intercommunalité est désormais bien structurée, ce qui permet la réalisation d'investissements que la Commune seule, compte tenu de ses moyens humains et financiers, ne pourraient assurer. On peut citer en premier lieu la défense des côtes mais également la construction des logements sociaux. L'échelle intercommunale

permet aussi de conserver des services de qualité comme la collecte des déchets ménagers dont les coûts ne cessent d'augmenter.

Fort heureusement aussi, la Mairie de Loix a su faire les « gros » investissements pour la revitalisation du village au bon moment. Il ne serait plus possible, en 2017, de refaire une opération comme la réhabilitation du centre bourg ou la création du village artisanal. Aujourd'hui, les structures étant là, l'initiative privée prend la relève : des entreprises s'installent, la population permanente augmente. L'intégrité du territoire est préservée avec des ouvrages de défense en bien meilleure état qu'il y a 20 ans, l'urbanisation ne s'est pas faîte au détriment de l'environnement (La presqu'île de Loix conserve toujours ses 87 % d'espaces naturels et agricoles), l'activité économique est désormais bien présente et plutôt diversifiée ; le sport et la culture ne sont pas en reste.

Cet équilibre entre protection et développement reste toujours fragile, il faut y veiller quotidiennement. C'est le rôle de la municipalité, mais aussi la responsabilité de chaque habitant. Tout à chacun contribue à sa façon à l'ambiance du village, à la maîtrise de son développement et au respect de son environnement exceptionnel.

Très bel été à tous

Le maire Lionel Quillet

# Démographie

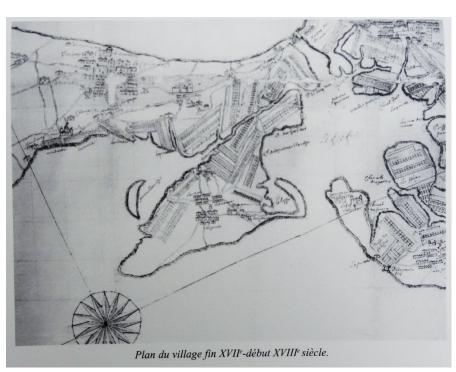
#### Un regard sur la courbe démographique de notre village, de Louis XIV à nos jours.

Pour donner une idée de la répartition géographique de la population de Loix, nous allons, tout d'abord, présenter un document bien plus ancien que le premier cadastre (qui remonte à 1828).

Il s'agit d'un plan du village, vraisemblablement réalisé par les moines de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. Celui-ci date de la fin du XVIIe, ou du début du XVIIIe siècle.

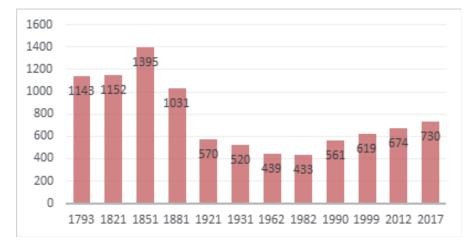
Rappelons que l'abbaye de Saint-Michel-enl'Herm avait pris possession de la seigneurie de Loix depuis le haut Moyen-Âge. On s'aperçoit que Loix était bien une île. Autre remarque, le village comprenait trois quartiers distincts : La Déramée, Lavaud et Le Peulx. On repère, également quelques maisons isolées.

Les traces les plus anciennes nous renseignant sur l'état de la population du village, remontent à 1663. Lors de sa visite pastorale, monseigneur Henri Laval de Boisdauphin, évêque de La Rochelle, signale dans son compte-rendu, la présence de 600 âmes.



A la fin du XVIIe siècle, le nombre d'habitants doit se situer autour de 800 (toujours en référence aux procès-verbaux des visites pastorales).

Au début de la Révolution Française, Loix comptait 1071 habitants.



C'est en 1851 que la courbe démographique atteint son apogée : **1395 habitants** (soit sensiblement le double de ce que nous connaissons aujourd'hui).

# En 1851, pôles regroupent 93% des Loidais

La Déramée : 433 habitants		Lavaud : 335 habitant	S	Le Peulx : 483 habita	nts
rue du Couvent	9	Grande rue de Lavaud	235	Grande rue du Peulx	222
rue de la Place	1	rue des moquettes	10	rue du Grouin	24
Petite rue de la Déramée	6	rue du Passage	31	rue de la Chapellerie	28
Grande rue de la Déramée 11	8	Petite rue de Lavaud	15	rue des Aires	34
rue de la Cure	<b>7</b> 5	rue de l'Abbaye	44	rue des Guichots	55
rue de la Genève	7			rue des Charrettes	23
rue de la Violette	39			rue des Champs	4
rue de la Fantaisie	88			rue Serpente	25
				Petite rue du Peulx	20
				rue de l'Eglise	32
				Les moulins du Peulx	22

On note également la présence de lieux-dits et d'habitations isolées :

#### Lieux-dits:

Losilière (pas de rue), 61 habitants. Le Passage (pas de rue), 44 habitants.

#### Habitations isolées :

- Les Tourettes :

7 habitants famille Brin

- Le moulin de l'Abbaye :

**5 habitants** *famille Giraudeau* 

- Le Feneau :

6 habitants famille Brus

- Le Grouin :

15 habitants famille Chotard



Depuis le début du XXe siècle, la courbe amorce une chute régulière qui va se confirmer, de manière significative, entre les deux guerres, pour atteindre le creux de la vague en 1954 (424 habitants).

On repère une stagnation pendant une trentaine d'années, puis une inversion de 1995 à nos jours.

Le village se repeuple, petit à petit. Lors du dernier recensement du mois de février 2017, on compte 730 Loidais<sup>1</sup>.

Jacques Buisson

<sup>1</sup>Le chiffre est un minimum et n'est pas encore officialisé par l'INSEE.

## La perte d'habitants permanents, une fatalité ? La preuve par Loix !

Dans les années 80, Loix ne comptait plus que 430 habitants. Puis, il y a eu le pont qui est sans doute une des explications de l'inversion de la courbe démographique dans les années 90. Puis le phénomène s'accélère.

Au dernier recensement qui s'est déroulé en janvier, on compte au-moins 730 habitants. Loix confirme une croissance mesurée de ses habitants, et ce n'est peut-être pas un hasard...

# 1996 - 2017

Petit retour sur 20 ans de projets pour le village :

1996 - 97

Sauvetage de l'école, mise en place de services périscolaires (ouverture de la garderie des 7h30 les matins), puis pour faire face aux fluctuations des effectifs, création du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec Ars ; aujourd'hui l'école comporte 1 classe (PS et MS) de 26 enfants en moyenne.

2001/2002

Livraison du centre bourg : 10 nouveaux commerces, 3 logements, l'office de tourisme la nouvelle poste et le distributeur de billets; réhabilitation de la Mairie et de la salle des fêtes.

2007

Livraison de 7 nouveaux logements sociaux rue du Couvent.

Depuis 2007

Politique «active» d'intégration des secondaires pour devenir résidents principaux (rencontres, animations, services... on peut vivre bien à Loix à l'année!).

2015

Livraison du complexe sportif.

2016

Livraison de 21 logements sociaux (64 habitants dont 28 enfants). Soit au total en 2017 : 40 logements sociaux et communaux, 104 habitants dont 42 enfants).

2017

Village artisanal : 35 activités, une centaine d'emplois ; de nouveaux locaux à louer en 2018.



La place du marché en 1999



La place du marché aujourd'hu



Déjà dans les années 60 et 70, la part des résidences principales était inférieure à 50 %.

Aujourd'hui, cette part tend à se stabiliser autour de 35 %.

#### Evolution du nombre de logements par catégorie

Totalion as nonzio ao togonionio par catogorio								
Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2017
Ensemble variation	360	<b>487</b> <i>127</i>	<b>555</b> <i>68</i>	<b>623</b> 68	<b>837</b> <i>214</i>	1003 166	1051 48	10 <b>78</b> <i>27</i>
Résidences principales	158	184 <i>26</i>	185 <i>1</i>	237 <i>52</i>	280 <i>43</i>	342 <i>62</i>	332 -10	361 <i>29</i>
Part des résidences principales (hors logements vacants)	46%	39%	38%	40%	36%	34%	32%	35%
Résidences secondaires et logements occasonnels	185	282 97	<b>302</b> <i>20</i>	<b>360</b> 58	<b>507</b> 147	<b>655</b> 148	<b>708</b> 53	681 <i>-27</i>
Logements vacants	17	21	68	26	50	6	10	36

En 2013 : déconstructions et départs de RP suite Xynthia Source INSEE.

# L'activité économique, poumon du village.



Le café Martineau dans les années 40

# A votre avis, combien d'activités économiques à Loix ?

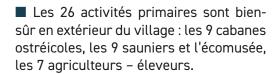
Quand on pose cette question, la réponse est généralement une trentaine, en réfléchissant, peutêtre une cinquantaine...?

Entre services, commerces, artisanat et activités primaires, on comptabilise plus d'une centaine d'activités installées sur le village!

Des micro-entreprises, des toutes petites entreprises (TPE) et des PME dont la plus importante compte une cinquantaine de salariés ; des activités et services à l'échelle de Loix, avec une spécificité, des ouvertures et un fonctionnement très majoritairement à l'année.

#### Mais où sont-elles localisées ?

- Principalement dans le village artisanal : En plus du complexe sportif et des ateliers municipaux, 35 artisans sont installés. En septembre, à l'initiative de Nathalie WIEDERKEHR un espace de coworking sera ouvert (contact@cowork-en-re.com)
- Au centre village, place du marché et place de la Mairie on trouve 12 commerces essentiellement alimentaires et 6 services et administrations dont la Poste.
- On compte aussi 22 activités économiques et services en-dehors de ces deux pôles dont l'indispensable SPAR par exemple ou encore l'hôtel et le camping.



Malgré les difficultés pour ce secteur, les activités se transmettent : Souhaitons la bienvenue à Monsieur Paul Georgelet, nouveau propriétaire de la chèvrerie depuis le 1er juillet.



# Le premier avocat de l'île de Ré s'installe à Loix!

Notre village a le plaisir d'accueillir Maître Mathilde Larhantec.

Installée dans le village artisanal, Maître Larhantec est une spécialiste du droit privé. Elle apporte avec elle tout un réseau de spécialistes à même de répondre à tous les besoins.

Maître Larhantec peut bien-sûr intervenir en cas de contentieux mais surtout apporter son aide et son conseil en amont pour sécuriser une transaction par exemple et prévenir les éventuels conflits. Tel : 05 46 34 23 72

# Le budget

# Le budget prévisionnel 2017 «décortiqué»

Le projet de budget primitif 2017 (budget sans augmentation de la principal et budgets annexes) atteint un volume global de 2 116 266.00 €.

Ce budget s'équilibre pression fiscale.

	Budget Total primitif						
	2015 2016 2017						
Budget principal	2 721 452.00	2 003 088.36	2 003 000.00				
Budget annexe Ecotaxe	67 845.00	63 933.00	62 244.00				
Budget annexe Zone de mouillages	83 802.00	68 740.00	32 040.00				
Budget annexe Zone salicole	21 148.65	18 981.90	18 982.00				
TOTAL	2 894 247.65	2 154 743.26	2 116 266.00				

#### Le budget diminue!

Comme pour toutes les collectivités, les dotations de l'Etat (initialement versées aux collectivités suite à des missions ou des compétences transférées) diminuent.

Cependant, la commune a investi depuis plus de 20 ans.

Les recettes liées à ces investissements (loyers des commerçants, du camping, du complexe sportif ; droits de places...) permettent aujourd'hui à la Communes de disposer de plus de 25 % de recettes propres, non liées à la fiscalité directe ou à l'urbanisme; les dotations représentent seulement 6% des recettes.

C'est grâce à ses revenus que le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir à l'impôt pour compenser la perte financière.

De plus, les principaux investissements communaux sont réalisés et nos partenaires comme la Communauté de Communes ou le Département prennent en charge des aménagements comme les logements ou encore les digues que le budget communal ne pourrait de toute façon pas raisonnablement absorber.

En réduisant drastiquement les dépenses de fonctionnement, y compris de personnel, la Commune conserve donc une capacité financière annuelle suffisante pour la réhabilitation des voiries et des bâtiments sans avoir recours à l'emprunt.

# Le budget principal de la Mairie:

Les recettes réelles prévues au budget s'élèvent à :

-	En fonctionnement	1 423 550.00
-	En investissement	104 000.00
	Total	1 527 550.00

Ces recettes sont ventilées en dépenses réelles comme suit :

-	En fonctionnement	1 005 500.00
-	En investissement	522 050.00
	Total	1 527 550.00

Les collectivités locales ont l'obligation de présenter un budget à l'équilibre. Contrairement à l'État, le déficit, en prévision et en réalisation, est interdit. Une collectivité présentant un compte administratif (bilan) déficitaire serait placée sous tutelle.

Le budget s'établit au total à 2 003 000.00 en raison des mouvements budgétisés pour respecter les principes d'équilibre budgétaire entre section. Il s'agit d'opérations d'ordre (c'est-à-dire ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie).

La réalité des recettes prévisionnelle est donc bien de 1 527 550 €

## Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 442 250 € dont 1 423 550 € de recettes réelles, soit en baisse par rapport aux budgets précédents.

	Budget 2015	Budget 2016	BP 2017
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 485 942.79	1 478 002.82	1 423 550.00

#### 1.1 La fiscalité

Le produit (bases fiscales fixées par les services fiscaux de l'Etat x taux votés par le Conseil municipal) de la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) est évalué pour 2017 à 621 000 soit une progression de 1,6 % par rapport au réalisé 2016 due à l'augmentation des bases (variation forfaitaire des bases locatives, nouvelles constructions...).

Les taux 2017 sont les mêmes depuis 2011.

	Taxe d'habitation				Foncier bâti			Foncier non bâti		
	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	TOTAL
2016*	8,51%	3 614 000	307 551	14,55%	2 039 000	296 675	34,57%	20 500	7 087	611 313
2015	8,51%	3 502 810	298 089	14,55%	1 998 296	290 752	34,57%	20 518	7 093	595 934
2014	8,51%	3 312 557	281 899	14,55%	1 924 673	280 040	34,57%	20 642	7 136	569 074
2013	8,51%	3 208 482	273 042	14,55%	1 857 723	270 299	34,57%	21 176	7 321	564 517
2012	8,51%	3 043 622	259 012	14,55%	1 759 790	256 049	34,57%	21 394	7 396	522 458
2011	8,51%	2 941 322	250 307	14,55%	1 684 062	245 031	34,57%	19 787	6 840	502 178

<sup>(</sup>base provisoire)

La Commune perçoit en outre une attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de 46 000 € en moyenne

- suite au passage en à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2009)
- et depuis 2016, au transfert de la compétence tourisme

#### 1.2 Les dotations de l'État

La baisse des concours de l'État depuis 2014 a un impact réel sur les recettes de la Commune. S'ajoute à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) le versement de la dotation nationale de péréquation. La Commune ayant choisi de ne pas augmenter la fiscalité, le montant des recettes « nettes » diminuent.

	<b>2014</b> (réalisé)	<b>2015</b> (réalisé)	<b>2016</b> (réalisé)	<b>2017</b> (prévisions)
Produit fiscal	569 074	595 934	611 313	621 000
DGF	167 077	135 594	105 865	90 000
A déduire : dotation nationale de péréquation	7 952	13 031	19 390	29 000
Recette « nette »	728 199	718 497	697 788	682 000

#### 1.3 Les autres recettes :

Les loyers et redevances d'occupation du domaine (versés par les locataires de logements, de commerces, le camping et l'occupant du complexe sportif (Actuellement le LTC) s'élèvent en 2016 à 414 147 €.

## **9** Dépenses de fonctionnement :

Afin de compenser la baisse des recettes et de conserver néanmoins une capacité d'investissement conséquente et d'entretien du patrimoine communale, l'effort de diminution des dépenses de fonctionnement continue en 2017.

Cet effort porte sur l'ensemble des charges y compris les charges de personnel.

	Budget 2015	Budget 2016	BP 2017
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 087 305.13	1 028 601.89	1 005 500.00

#### Détail du coût du personnel

	2013	2014	2015	2016	2017 (Prévisions)
Chapitre 012 (montant réalisés) Charges du personnel	510 350	537 544	498 860	488 709	487 600
Atténuation de charges	2 327	11 692	14 912	14 823	7 650
Dépenses nettes salaires et charges	508 023	525 852	483 947	473 886	479 950
Nombre d'agents (Equivalent temps plein toute l'année)	16.41	16.53	14.60	13.92	13
- Administration générale, urbanisme, service à la population	4.00	4.00	4.00	3.75	3.00
- Ecole et services périscolaires	3.50	3.96 (1)	3.50	3.08	2.50
- Sécurité et police municipale	1.41	1.33	1.35	1.59	2.00
- Services techniques	7.50	7.24	5.75	5.50	5.50
Coût salarial annuel moyen	30 958	31 812	33 147	34 043	
Dont traitement brut	20 462	20 885	21 542	20 400	
Atténuation de charges	10 496	10 927	11 605	13 643	

<sup>(1)</sup> En hausse en raison d'un remplacement congés maternité

Soit une baisse des effectifs en 5 ans de plus de 20 %.

## **Q** Les investissements:

Comme en 2016, il n'est pas prévu pour 2017 de recours à l'emprunt. Les investissements sont donc complètement « autofinancés » Les dépenses d'équipement pour 2017 sont essentiellement axées sur la réfection des voiries et réseaux dont : rue de la Fantaisie, Chemin des Bouquets, Rue des Sailloux-Rue du Peulx, Rue des Pêcheurs.

# Le budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charge pour un agent technique qui a pour missions :

- débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...) ;
- $\rightarrow$  8 ha de parcelles communales en espace naturel
- $\rightarrow$  37 km de chemins (y compris dans les marais)
- participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, 1 chèvre et volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

#### Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins... pour les deux vaches, la chèvre, et les volailles
- Acquisition de crevettes, comme chaque année, pour le marais pédagogique

Les gros travaux d'élagage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries.



# Le budget annexe Zone de mouillages :

Les recettes sont constituées uniquement par les redevances payées par les plaisanciers soit 25 000 € HT par an en moyenne.

Les dépenses de fonctionnement comprennent

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines...
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.

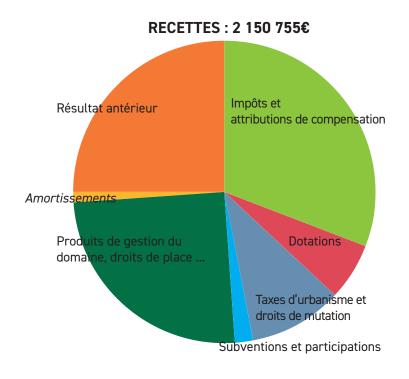
# Le budget annexe Zone salicole :

#### Ce budget comprend

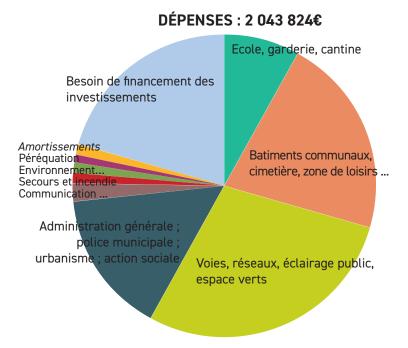
- en recette les redevances versées par les sauniers pour un montant total annuel de 252 € HT.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).

# Les comptes 2016:

Total des recettes	
Impôts et attributions de compensation	31%
Dotations	6%
Taxes d'urbanisme et droits de mutation	10%
Subventions et participations	2%
Emprunts et avances	0%
Produits de gestion du domaine, droits de place	25%
Amortissements	1%
Résultat antérieur	25%



Total des dépenses	
Subvention aux associations et participations	0%
Ecole, garderie, cantine	8%
Batiments communaux, cimetière, zone de loisirs	21%
Voies, réseaux, éclairage public, espace verts	28%
Administration générale ; police municipale ; urbanisme ; action sociale	15%
Communication, animations, fêtes et cérémonies	2%
Service secours et incendie	1%
Environnement, marais, port, Grouin	1%
Versement au titre de la péréquation	1%
Amortissements	1%
Besoin de financement des investissements	20%



# Défense des côtes

# Protection du littoral, protection des personnes et des biens : la priorité

Les travaux de digue : du chemin de fait depuis 20 ans !









Levée de la Tonille en 1995





Levée du Cul d'âne en 1998

Photos de Jean Cabaret, ancien Adjoint à l'environnement et l'urbanisme

#### Les chantiers en cours



Matériau : double couche d'enrochement en diorite + parapet en béton armé



Longueur : 640m

Niveau de protection: 4.80m NGF

en granit clair + parapet en béton armé parapet en béton armé ongueur : 1 050m

## Secteur de la Fosse de Loix

Objectif: Protection de la population (zone « jaune » identifiée suite à Xynthia)

- 3 200 mètres linéaires de digue à conforter pour le 1er rang
- 890 mètres linéaires pour le second rang
- Chantier démarré en janvier 2016 avec le groupement GUINTOLI / NGE GC
- Dossier de la digue de retrait du fossé Martineau en cours d'instruction déposé en novembre 2015
- Dossier DUP en cours pour la levée de la Tonille pour résoudre les problèmes d'acquisitions foncières
- Coût de l'opération : 6,95 M€ TTC
- Fin des travaux : février 2018

#### Cet automne, les travaux sur le port reprendront pour :

- Terminer le muret (enduit et pierre de couronnement)
- ✓ Tester la mise en place du batardeau (à installer en cas d'alerte) entre le muret et le moulin
- ✓ Mise en place des palplanches pour « fermer » le dispositif et éviter le contournement de l'eau en cas d'inondation au droit du marais en arrière du moulin.

Cet automne également et toujours pour parfaire le dispositif en cas de surverse par exemple : aménagement de la levée de la Tonille (en bleu clair sur le plan).

Le dispositif de protection dit de premier rang sera ainsi terminé au printemps 2018.

Rappelons que les travaux sont réalisés par le Conseil départemental. Ils sont financés à 40 % par l'Etat, 20% par la Région, 20 par le département et 20 % par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes après réception deviendra le gestionnaire et à ce titre devra assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages. Une lourde responsabilité y compris financière prise par la Communauté de Communes, les Communes n'en n'ayant ni les moyens humains, ni les moyens financiers. Les travaux ne pouvaient être réalisés qu'à cette condition. En effet, de par la loi, pour tous les travaux de protection ne sont autorisés qu'à la condition qu'un gestionnaire des ouvrages soit désigné et assume la compétence de gestion et d'entretien.

#### Et le reste du trait de côte?

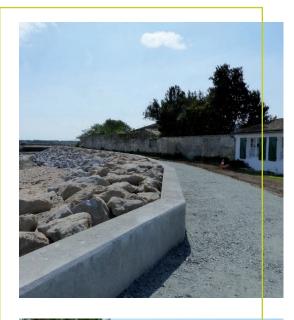
Les autres ouvrages comme la digue nord par exemple sont sous surveillance constante.

Côté mer, les brigades bleues interviennent tous les hivers pour assurer les réfections des joints, du parapet... Coté terre, le talus est aussi nettoyé et entretenu ainsi que le fossé partant de La Vette pour rejoindre les marais en amont de la Lasse.

Des petites actions, moins spectaculaires que la construction de digue mais très efficaces sur le long terme permettent aussi de gérer les zones non endiquer.

L'objectif: limiter par tous les moyens l'érosion et constituer des cordons dunaires. Ces petites actions, c'est par exemple la pose de ganivelles plage du Grouin qui ont permis de reconstituer le platin arrière et de fixer la plage. Ainsi, malgré les évènements tempétueux, notre petite plage reste stable.

Mais attention, fragile! Nos comportements peuvent aussi être dévastateurs! Piétiner le platin revient à écraser la végétation qui le fixe; bruler les fascines et les ganivelles, c'est permettre l'érosion, tout autant que laisser les bateaux sur la plage.

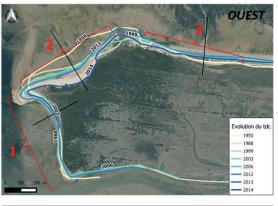




## Pour comprendre et en savoir plus ...

La Communauté de Communes a mis en place un site internet dédié à l'**observation du littoral** de l'île de Ré : http://observatoire-littoral-cdc-iledere.fr

Cet observatoire du littoral de l'île de Ré a été créé en 2013. Il a pour but entre autre d'améliorer nos connaissances du comportement hydro-sédimentaire, mais aussi de définir la vulnérabilité des cordons dunaires jouant un rôle de digue. Marégraphe à Ars, station météo et vidéo à La Couarde, scanner laser, drone, survol aérien... autant d'outils innovants et désormais fiables et précis pour enrichir de mesures de plus en plus précises les bases de données et répondre de façon adaptée.





Zone	Tendance	Taux moyen (m/an)	1950- 2014 (m)	1950- 1988 (m)	1988- 2011 (m)	2011- 2014 (m)
1	Stabilité	+0,0	-2	-1	8	-9
2	Retrait	-2,2	-142	-62	-20	-61
3	Stabilité	+0,3	+17	20	6	-10

Zone	Tendance	Taux moyen (m/an)	1950- 2014 (m)	1950- 1988 (m)	1988- 2011 (m)	2011- 2014 (m)
4	Stabilité	+0,1	+5	6	-2	2
5	Progression	+0,8	+53	-5	56	3
6	Progression	+0,6	+36	33	5	-2



# PPRN

## La révision du Plan de Prévention des risques naturels :

Suite à la tempête Xynthia, l'Etat a engagé une procédure de révision du Plan de Prévention des risques. Le dossier du PPR a été transmis à la Mairie pour avis du Conseil municipal. Nous reportons ici, un extrait de la délibération du Conseil municipal du 17 juillet.

#### **PREMIERE PARTIE: CONTEXTE**

La gestion et la prévention des risques sont des enjeux majeurs au niveau national comme international.

A l'instar de ses voisins européens ou de plusieurs pays outre atlantique, la France est exposée à de nombreux risques naturels, et plus particulièrement fluviaux et maritimes.

La récurrence des évènements climatiques nous rappelle régulièrement que la France, dont les façades maritimes comptent près de 20 millions d'habitants soumis au risque d'inondation et de submersion, doit assurer la sécurité des personnes et la protection de leurs biens.

La vulnérabilité du littoral est indiscutable.

Pour autant, les sources documentaires existantes, aussi anciennes soient-elles, attestent de la capacité d'adaptation des hommes qui ont appris à vivre avec ce risque et à s'en protéger.

D'abord assurée par les habitants pendant toute la période médiévale, la construction des digues a ensuite été réalisée par l'Etat aux XVIIIème et XIXème siècles, avec une grande campagne d'édification d'ouvrages.

Au fil du temps, l'entretien des digues se révèle complexe. Dans la deuxième moitié du XXème siècle, celles-ci ne sont plus entretenues et leur état se dégrade progressivement. A cette même période, les grandes tempêtes se raréfient. La culture et le souvenir du risque se font alors plus diffus.

Jusqu'à cette nuit du samedi 27 au 28 février 2010, où la tempête Xynthia ravive les mémoires.

Une conjugaison exceptionnelle de plusieurs phénomènes provoque une catastrophe d'une rare violence [une forte dépression entrainant une forte surcote atmosphérique, des vents atteignant 160 km/h au moment de la pleine mer et un coefficient de marée de 102].

Assurer la sécurité des personnes et des biens devient alors un impératif quotidien des élus du territoire. C'est en effet tout le linéaire des côtes qui doit être continuellement défendu et les populations qui vivent à l'arrière protégées. Les digues ont d'ailleurs prouvé leur efficacité en la matière. Leur intérêt a pourtant été négligé pendant plus de cinquante ans alors

que de l'avis des experts, l'impact aurait été bien moindre si l'entretien des ouvrages avait été assuré régulièrement.

A l'instar de l'Etat, les élus rétais ont voulu réduire la vulnérabilité face au risque de submersion marine pour permettre à toutes celles et ceux qui vivent sur l'Ile de Ré de pouvoir continuer à le faire.

L'Ile de Ré est en effet protégeable même si, nul ne le conteste, le risque zéro n'existe pas.

Si la réduction de cette vulnérabilité s'est depuis longtemps traduite par une politique raisonnée de l'aménagement du territoire par l'inconstructibilité sur 80% de sa superficie, et le strict encadrement des 20% restants autour de villages multiséculaires [cette situation étant le résultat conjugué d'un long travail mené depuis 1930 en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : Etat, associations, élus locaux], celle-ci a consisté, depuis la tempête Xynthia, en une politique :

 volontariste de défense des côtes par l'édification, l'entretien et le rehaussement des digues,
 d'anticipation du risque basée sur des connaissances historiques et scientifiques les plus précises possibles.

#### Territoire historiquement endigué, l'Ile de Ré compte près de soixante-six kms d'ouvrages de défense à la mer.

Considérées, en 2006, par un cabinet d'études spécialisé, pour plus de 85% d'entre elles « en très mauvais état », ces digues ont été très durement touchées, lors de la tempête Xynthia.

C'est dans ce contexte que d'importants travaux ont été entrepris de toute urgence, afin de renforcer les ouvrages détruits par la tempête [travaux de niveaux 1 et 2], nécessitant la mobilisation de financements conséquents [13 millions d'euros].

Après l'urgence, la stratégie de défense des côtes devait se structurer dans le cadre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations [PAPI].

Celui de l'Ile de Ré, porté par la Communauté de Communes, a été validé le 12 juillet 2012 par la Commission Mixte Inondation au niveau national et se compose, pour le volet « travaux » [niveau 3], de 11 projets d'un montant de près de 45 millions d'euros. Il ne s'agit là que d'un premier plan d'action de défense des côtes qui devra impérativement être complété dans le cadre d'un projet global de défense des côtes estimé aujourd'hui à 100 millions d'euros.

publique qui s'impose aux documents d'urbanisme, tels que les Plans d'Occupation des Sols [POS] et les Plans Locaux d'Urbanisme [PLU] et aux autorisations d'urbanisme [déclarations préalables, permis].

Il est précisé que ces travaux de confortement et de rehaussement des digues ont été élaborés en tenant compte du réchauffement climatique (Xynthia + 20cm).

**à un** : La validation du PAPI par l'Etat a permis de bénéficier -

Etat: 40%
 Région: 20%
 Département: 20%
 CDC lle de Ré: 20%

du co-financement suivant :

Malgré l'extrême complexité et la durée des procédures administratives nécessaires à la constitution des dossiers d'autorisation, 65 millions d'euros de travaux ont été réalisés depuis 2010.

# DEUXIEME PARTIE : LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

En application des articles L. 562-1 à L. 562-6 du Code de l'environnement, les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles [PPRNP] [documents relevant de la compétence de l'Etat et élaborés par ses services] sont des documents de planification en vue de déterminer et de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels tels que les risques d'inondation par submersion marine.

Elaborés à une échelle communale ou intercommunale, conformément aux dispositions des articles R.562-1 à R.562-11 du Code de l'environnement, ils délimitent les zones d'un territoire exposées aux risques naturels et fixent les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre dans ces zones.

Ils sont prescrits par arrêté préfectoral et approuvés après enquête publique.

Une fois adoptés, ils constituent une servitude d'utilité

Par ailleurs, il est important de préciser que, s'agissant des risques littoraux, les PPRNP peuvent non seulement :

- réglementer les zones actuellement exposées à un risque
- encadrer les usages des sols dans des secteurs non encore exposés mais qui pourraient l'être à l'horizon 2100 et ce, en raison de l'élévation estimée du niveau de la mer.

A la suite de la tempête Xynthia, les services de l'Etat ont décidé de revoir le cadre méthodologique d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), qui datait de 1997, considérant que cet évènement avait mis en évidence les limites de la politique de prévention du risque de submersion marine menée jusqu'alors.

Ainsi, le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Territoires et du Logement (MEDDTL) a transmis aux Préfets des départements littoraux, la circulaire du 27 juillet 2011 relative « à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux». Celle-ci a été complétée en décembre 2014 par un guide méthodologique publié par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

Ces deux documents imposent différentes contraintes pour déterminer l'aléa submersion, parmi lesquelles :

- le niveau marin de base à retenir pour déterminer l'événement de référence sera calculé en retenant le plus haut niveau entre les deux événements suivants: soit, l'événement historique le plus fort connu, soit, l'événement centennal calculé à la côte. S'agissant du territoire de l'île de Ré, l'évènement Xynthia sera retenu comme évènement de référence,

- une surcote de 20 cm constituant une première étape vers une adaptation au changement climatique sera intégrée au niveau marin de référence,
- une surcote de 60 cm sera également intégrée au niveau marin de référence pour définir l'aléa à l'horizon 100 ans.
- aucun ouvrage ne pourra être considéré comme infaillible ; autrement dit, en cas de submersion, les ouvrages de protection existants feront systématiquement l'objet, soit d'une ruine généralisée (effacement total de l'ouvrage), soit, d'une rupture localisée sur la base d'hypothèses de brèches forfaitaires.

L'ampleur de la tempête Xynthia, a conduit l'Etat à réviser les PPRN existants et à doter d'un tel Plan les territoires qui n'en étaient pas pourvus.

S'agissant du territoire de l'Île de Ré et de la commune de Loix, un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en vigueur depuis le 19 juillet 2002.

Sa révision a été engagée par la Préfecture de la Charente-Maritime le 14 février 2012 puis prescrite par arrêtés préfectoraux du 28 novembre 2014.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PPRNP de l'Ile de Ré, plusieurs réunions ont été organisées par les services de la Préfecture de la Charente-Maritime :

1] le 11 juin 2013, une carte des niveaux d'eau, résultat brut d'une modélisation réalisée à partir des dispositions de la circulaire du 27 juillet 2011, a été présentée aux élus du territoire.

Constatant à l'évidence la très forte disproportion entre les zones identifiées dans cette carte et celles inondées à l'occasion de la tempête Xynthia, les élus rétais, compte tenu des enjeux pour la protection des personnes et le maintien d'une vie à l'année, n'ont eu d'autre choix que de diligenter de nouvelles expertises.

L'objectif était, non pas de s'opposer par principe aux arguments de l'Etat, mais d'analyser les hypothèses de travail de ce dernier.

Un travail conséquent a été accompli pour procéder, notamment, au recensement et au diagnostic des ouvrages, aux relevés topographiques et aux simulations des conséquences des ruptures d'ouvrages de protection de l'Ile de Ré.

Ce travail a ainsi permis :

• d'une part, d'alimenter la réflexion par une connaissance plus fine des réalités du territoire et des phénomènes de submersion marine,

- d'autre part, de mieux appréhender les enjeux pour définir une stratégie en matière de protection du territoire par la hiérarchisation des priorités,
- enfin, d'améliorer la connaissance du risque, afin d'assurer pleinement la sécurité des personnes et des biens.

A l'issue de l'analyse du groupement d'experts retenu (CASAGEC Ingénierie – VAN DER MEER Consulting), qui s'appuie sur des données chiffrées et des connaissances historiquement et scientifiquement justifiées [retour d'expérience, reproduction de la tempête Xynthia, tests réalisés tous les 100 mètres de la réaction des côtes et des ouvrages à la réalisation du risque], il ressort que la mise en œuvre mécanique de la méthode fixée par la circulaire du 27 juillet 2011 conduit à de nombreuses erreurs d'appréciation : tantôt l'exposition au risque est sous-évaluée voire ignorée, tantôt elle est surévaluée notamment par des scenarios de rupture de digues inadaptés.

Notamment, la carte des niveaux d'eau maximaux comporte :

- de nombreuses brèches [15 brèches de 50 mètres, soit 750 m; 33 brèches de 100 mètres, soit 3 300 m; soit au total 48 brèches arrêtées et 4 050 mètres retirés de la modélisation],
- un principe de ruine généralisée [59 tronçons ruinés pris en compte, correspondant à un linéaire de 35 463 mètres ; soit un total global de 39 513 m de linéaire sur 103 000 m de linéaire de côtes],
- une destruction instantanée et simultanée des ouvrages une heure avant la pleine mer,
- la négation des spécificités du territoire [il n'est pas tenu compte des caractéristiques de chaque terrain concerné, ni de son environnement (vent, marées, ouvrages de protection existants, marais, habitations...)].

Le résultat des études du dit groupement d'experts a été intégralement communiqué et présenté aux services de l'Etat aux fins de prise en compte et d'intégration dans le document cartographique préparatoire à l'élaboration du PPRNP de l'Ile de Ré.

2] le 6 novembre 2014, une carte d'aléas a été présentée aux élus du territoire.

Malgré de nombreuses sollicitations auprès

notamment du Ministère compétent, ces derniers ont constaté que la plupart des erreurs et incohérences relevées et signalées dès 2013 demeuraient.

Ainsi:

- l'emprise de la carte de submersion était identique en tous points à celle de la carte d'aléas naturels; elle faisait totalement abstraction de l'existence d'ouvrages de protection sur le littoral [réalisés suite à Xynthia];
- sur l'ensemble des cartes, le niveau de la cote sur la partie maritime [niveau statique + houle] était incohérent, les hauteurs d'eau retenues ne correspondant ni aux valeurs scientifiques issues du Retour d'Expérience Xynthia, ni aux propres résultats présentés par les services de l'Etat le 11 juin 2013;
- les hypothèses relatives au nombre de brèches retenues par l'Etat dans la modélisation ne respectaient pas la réalité de l'évènement de référence Xynthia.

Par la suite, de nombreuses réunions de travail se sont tenues avec Monsieur le Préfet et ses services dans le but de solliciter à nouveau la prise en compte des résultats des études menées par la Communauté de Communes dans les cartographies d'aléas.

Toutefois, à l'examen des documents exposés à l'occasion des réunions publiques des 6 et 8 mars 2017 organisées par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, il apparaît que les demandes réitérées par les élus du territoire n'ont pas été suivies d'effet.

De surcroît, de nouveaux éléments ont généré des interrogations supplémentaires.

Considérant que, par courrier du 23 mai 2017 reçu le 24 mai 2017, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a adressé pour avis à la Communauté de Communes les projets de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles des dix communes de l'Île de Ré,

Considérant que les échanges avec les services de l'Etat, dès avant la prescription de la révision du plan de prévention, ont fait apparaître plusieurs difficultés, relatives pour l'essentiel à la connaissance de l'aléa, aux scenarios de défaillance des ouvrages et aux contraintes règlementaires à en tirer,

Considérant que s'agissant du premier point [connaissance de l'aléa], la méthodologie de modélisation utilisée dans la définition de l'aléa submersion présente de nombreuses anomalies :

- s'agissant du modèle maritime :
- → la méthode (modélisation emboitée) utilisée par les services de l'Etat pour définir l'aléa submersion

sur l'île de Ré engendre des surestimations de niveaux d'eau et une représentation erronée de la submersion à terre. L'utilisation de cette méthode pourrait en partie expliquer les incohérences constatées sur les cotes du plan d'eau maritime des cartes d'aléas ainsi que les différences avec le retour d'expérience de Xynthia,

- → le calage du modèle maritime sur les marégraphes est incorrect, hormis à La Pallice, ce qui peut conduire à des erreurs de niveaux d'eau, notamment au nord de l'Ile, et à une estimation faussée des temps de submersion.
- → les données de calage utilisées dans le modèle ne correspondent pas au retour d'expérience Xynthia (longueur totale de brèches trois fois plus importante et emprise de submersion 20% plus grande), ainsi la validité du modèle se pose,
- s'agissant de l'interface entre le modèle maritime et le modèle terrestre :
- → l'utilisation d'une loi de seuil pour calculer les volumes d'eau entrants peut conduire à des incertitudes importantes car cette méthode ne prend pas en compte notamment les vitesses d'écoulement, les volumes sortants ou encore les effets de sites.
- → aucune information n'est donnée sur la méthodologie d'intégration des franchissements par paquets de mer dans les volumes de débordement ; en effet, la méthode utilisée n'est pas décrite et les valeurs des volumes ne sont pas connues,
- s'agissant du modèle terrestre :
- → aucune indication n'est fournie quant à la taille des mailles du modèle numérique de terrain (MNT), alors que des études de sensibilité menées pour le PPRL de l'île de Noirmoutier ont démontré que des mailles de calcul trop grandes ne permettaient pas de représenter les fossés, les taillées et les marais, lesquels jouent pourtant un rôle important dans la dynamique de submersion, ce qui engendre des incertitudes importantes,
- → les données topographiques données par le Litto3D® dans les marais ne sont pas correctes, la technique de mesure ne permettant pas d'obtenir des valeurs précises en raison de la présence d'eau trouble. Il aurait été nécessaire, comme ce fut le cas dans d'autres PPRN (Noirmoutier, Baie de Bourgneuf), de réaliser des études de sensibilité ainsi que des campagnes de mesures par l'IGN afin d'obtenir une hauteur d'eau réaliste dans les marais, cette dernière ayant une influence sur la dynamique de submersion ;

Considérant que s'agissant du deuxième point [scenarios de défaillance des ouvrages], la doctrine de l'Etat, au plan national, est de considérer que tout

ouvrage de protection est nécessairement faillible, même s'il est résistant à l'aléa de référence, sur la base de deux hypothèses, soit la ruine généralisée (effacement total de l'ouvrage) soit la rupture localisée par des brèches, [cf. les dispositions de la circulaire du 27 juillet 2011],

Considérant cependant, que l'analyse des scénarios de défaillance des ouvrages, par ruine généralisée ou ruptures localisées, mis en œuvre pour le PPRNP de l'Ile de Ré, démontre de nombreuses anomalies telles que :

- la formation des défaillances s'effectue de manière instantanée, 1 heure avant la pleine mer, hypothèse totalement irréaliste sur un territoire insulaire où les côtes (et donc les ouvrages) ne sont pas exposées de manière similaire aux aléas,
- pour certains ouvrages, les hypothèses de défaillance (ruine généralisée ou brèches) auraient été établies à partir des scenarios envisagés dans les études de danger réalisées par le Département de la Charente-Maritime dans le cadre du Plan Digues. Leur approche parait maximaliste, cumulant des scénarios de défaillance pourtant distincts, fondés sur des aléas différents et pour certains définis dans les études de danger comme improbables,
- les batardeaux amovibles ne sont pas pris en compte sur plusieurs secteurs alors même que le gestionnaire a l'obligation de s'engager à mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à leurs mises en place suffisamment en amont de l'évènement [cf. consignes de gestion et de surveillance],
- les cartes informatives PAPI, destinées à fournir une représentation indicative de l'aléa de submersion marine, une fois réalisé l'ensemble des travaux programmés dans le cadre du PAPI, envisagent très peu d'évolution par rapport à la carte des aléas, voire même étendent les zones déclarées submersibles. Dans quelques cas ponctuels, il est même constaté que l'absence de digue réduirait le risque de submersion théorique établi par l'Etat en utilisant ses scenarios de défaillance,
- les scénarios de défaillance des ouvrages conduisent à définir 40 tronçons d'ouvrages ruinés et 42 brèches, soit au total environ 37,1 km de linéaires de digues défaillants sur les soixante-six km de protections côtières de l'île.

Ainsi 51 % du linéaire de protection est effacé. Ces chiffres, totalement disproportionnés par rapport au retour d'expérience de la tempête Xynthia, attestent du caractère irréaliste des scénarios mis en œuvre;

Considérant d'une part, que la méthodologie de

modélisation utilisée dans la définition de l'aléa submersion conduit à surestimer les niveaux d'eaux, et d'autre part, que les scénarios de défaillance des ouvrages exagèrent les linéaires d'ouvrages effacés,

Considérant qu'il en résulte une majoration des hauteurs d'eau retenues dans les cartes d'aléas par rapport à une analyse tenant compte des retours d'expérience et des réalités de terrain et, par voie de conséquence, un classement en zone à risque modéré ou fort dépourvu de fondement scientifique,

Considérant que s'agissant du troisième point [contraintes réglementaires], l'analyse des dix projets de règlement et des cartes de zonage règlementaire fait notamment apparaître que :

- les services de l'Etat appliquent à l'arrière de tous les ouvrages une zone de sécurité forfaitaire, sans distinction des caractéristiques techniques ou du positionnement (2ème rang) des ouvrages ni de l'intensité des aléas. Cette approche conduit à majorer les contraintes de construction y compris des ouvrages modestes;
- certaines prescriptions du projet de règlement sont incompatibles avec la réalité de terrain ou le contexte règlementaire de l'Île de Ré, voire même peuvent être illégales, comme l'indiquent les exemples suivants :
- → le règlement de la zone Rs3 « utilisations et occupations du sol admises sous conditions Habitat » prévoit que le plancher des annexes aux habitations existantes doit être situé au-dessus de la cote de référence court terme. S'agissant d'un garage, cette prescription ne permet pas d'y pénétrer avec des véhicules de sauf à remblayer systématiquement tous les terrains ;
- → le règlement de la zone RS3 « utilisations et occupations du sol admises sous conditions Activités liées à l'agriculture et à l'exploitation forestière » prévoit que le plancher des constructions nouvelles de bâtiments agricoles fermés doit être implanté audessus de la cote de référence court terme ou tout du moins à 50 cm au-dessus du terrain naturel.
- A l'évidence cette prescription, inadaptée au fonctionnement et aux besoins des professionnels, nécessiterait un apport important de remblai (à titre d'exemple, pour un bâtiment de 500 m² avec un remblai de 50 cm, un apport de 250 m³ de remblai serait nécessaire);
- → le règlement de la zone RS3 « utilisations et occupations du sol admises sous conditions Activités liées à l'agriculture et à l'exploitation forestière ou Activités nécessitant la proximité de l'eau » ne semble pas prendre en compte le cas très particulier des

cabanes de sauniers. Ces bâtiments, d'une surface habituelle inférieure à 20 m², implantés au pied des bosses de marais ne pourront respecter aucune des prescriptions telles que le plancher implanté audessus de la cote de référence ou la création d'un espace refuge de 15 m² au-dessus de la cote de référence long terme;

- → le règlement des zones Re et Rs1 autorise la construction par surélévation d'une zone refuge d'une surface maximum de 15 m²; de même, le règlement de la zone Rs2 autorise l'extension par surélévation des constructions à usage d'habitation existantes pour une surface maximum de 30 m². Les volumes ainsi créés paraissent peu acceptables d'un point de vue architectural, puisqu'ils créent des « verrues » difficilement compatibles avec le site inscrit et les formes urbaines de l'Ile de Ré,
- → le règlement de la zone Os « utilisations et occupations du sol admises sous conditions » prévoit que « la reconstruction totale ou partielle des bâtiments détruits, depuis moins de dix ans, par un sinistre accidentel autre que la submersion marine, est admise à l'identique dans la limite de l'emprise au sol hydraulique additionnée des possibilités d'extension au sol et par surélévation admises, sous réserve d'assurer la sécurité des personnes et de réduire la vulnérabilité des biens, sauf cas particulier repris dans les articles ci-après. ». Cette prescription est contraire aux dispositions de l'article L111-15 du Code de l'urbanisme qui autorise uniquement la reconstruction à l'identique. Cette disposition apparaît en conséquence illégale ;
- → les obligations en matière de débroussaillement dans les zones rouges Rf et Rfs, qui portent la distance de débroussaillement obligatoire et de maintien en état débroussaillé autour des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature à 100 mètres [au lieu des 50 mètres imposés par le Code forestier], vont générer, à l'évidence, des litiges entre propriétaires riverains,
- la rédaction du règlement, complexe dans sa forme et sa présentation, rend particulièrement difficile sa lecture et, par voie de conséquence, sa compréhension. Ainsi, de nombreuses dispositions, vont laisser place à interprétations multiples et donc susciter:
- → dans un premier temps, des désaccords entre les

différents acteurs que sont les porteurs de projets, les services instructeurs, les autorités compétentes pour accorder les autorisations d'urbanisme, les services de l'Etat;

puis, dans un second temps, des contentieux devant les tribunaux compétents, de sorte que c'est au juge qu'il appartiendra de trancher les litiges.

Considérant que, si la Communauté de communes, compétente en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, confirme sa volonté de préserver les caractéristiques et les atouts d'un territoire non construit à hauteur de 80% de sa surface, elle considère, en revanche, que le PPRNP fait peser des contraintes excessives et injustifiées notamment sur l'aménagement des constructions existantes,

Considérant que ce n'est donc pas une opposition de principe au projet de révision du PPRNP mais bien une invitation à en retravailler le contenu pour mieux adapter les prescriptions règlementaires à la réalité du risque appréhendée scientifiquement;

Considérant que la politique de prévention des risques de submersion marine menée par l'Etat doit impérativement s'appuyer sur une vision partagée et réaliste des risques, dénuée de tout caractère forfaitaire et automatique,

Considérant, enfin, que les élus, coresponsables avec l'Etat en matière de risque inondation et de sécurité des personnes et des biens, sont légitimes et bien fondés à contester le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles qui leur est soumis pour avis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable, au projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la commune de Loix transmis le 23 mai 2017, reçu pour avis à la Mairie, le 24 mai 2017.

## L'ENQUÊTE PUBLIQUE se déroulera en octobre.

Chacun à la possibilité de donner son avis sur le dossier. Un commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie pour ceux et celles qui souhaiteraient le rencontrer. Il est également possible de porter ou d'envoyer un courrier à la Mairie, à l'attention du Commissaire enquêteur.

# Les alertes météo, trop d'alarmisme ?

Les alertes sont classées par météo France en 3 niveaux :

Soyez attentifs;

si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation ».



Soyez très vigilant;

des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose;

des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Cet hiver on a recensé 6 alertes de niveau orange.

Comment ça se passe ?

Depuis la tempête Xynthia, les mesures de prévention et d'alerte de la population ont été revues et réorganisées à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'Etat, des services comme EDF et bien sûr les Communes.

Concrètement, la Préfecture transmet par téléphone (via un serveur vocal) l'alerte météo au Maire et aux Adjoints. Ceux-ci sont tenus de déclencher en cas d'alerte orange par exemple le niveau 1 du Plan Communal de Sauvegarde à savoir l'information à la population. Ce qui se traduit concrètement a minima par un affichage dans la Commune, mais également fonction du risque, un SMS ou un courriel et éventuellement une visite sur place pour prévenir les personnes les plus fragiles.

En cas d'aggravation (alerte rouge), le Maire et les Adjoints peuvent décider de l'évacuation d'un ou plusieurs quartiers et le rassemblement de la population au **point de regroupement situé au village artisanal, au complexe sportif**. Dans ce cas, les consignes sont données par haut-parleur.

# A quoi servent toutes ces alertes ?

Les alertes météo ne sont pas des actes divinatoires (malheureusement!) ou la chronique d'une catastrophe annoncée (heureusement!); nul ne peut dire à l'avance les dégâts que pourraient engendrer un phénomène météorologique. La seule chose que l'on sait, c'est que des phénomènes inhabituels, voire exceptionnels vont arriver. Ces phénomènes peuvent se conjuguer à d'autres localement ou très localement comme par exemple une mini tornade ou encore un orage de grêle. Qui n'a pas vu La Couarde sous la Pluie pendant que Loix était sous le soleil (et inversement)!

Risques majeurs :
Adoptez

les bons

Réflexes

L'alerte météo est donc un appel à la vigilance pour ne pas s'exposer soi-même ou les autres au risque.

C'est un peu comme les sondages, ça donne une tendance...!

On ne pourra jamais empêcher les dégâts liés à une catastrophe naturelle, mais avertis, préparés et solidaires, on peut limiter la casse, le sur accident et aider au retour à la normal.

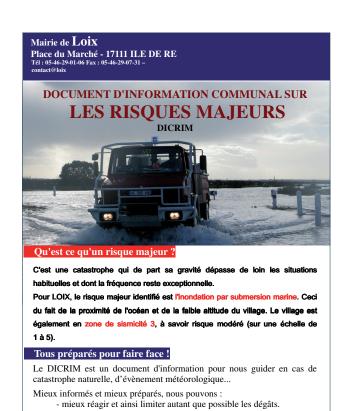
En amont, cela passe par des gestes simples qui ne coutent rien : rentrer sa poubelle qui peut causer des dégâts avec le vent (ou tout simplement éviter des déchets partout dans les rues) ; rentrer sa voiture chez soi pour libérer l'espace pour les secours ou en cas d'évacuation ; pour les personnes seules, prévenir ses proches d'une éventuelle coupure des communications ; prévoir suffisamment de médicaments si l'on suit un traitement médical ou encore vérifier les piles de sa lampe torche !

Toutes les alertes météo ne débouchent pas fort heureusement sur un cataclysme, mais le risque d'accident ou de sur-accident est bien présent. L'alerte sert à en prendre conscience, à adopter les gestes civiques et à être vigilent pour soi et pour les autres. Homme averti en vaut deux!

## KIT DE MISE EN SÉCURITÉ

Prévoir un sac <u>PRATIQUE ET ÉTANCHE</u> avec :

- Radio avec piles de rechange
- Lampe avec piles de rechange
- Eau potable et quelques vivres longue conservation et énergétiques
- Trousse de secours et médicaments indispensables ; doudous, lait et biberon des enfants
- Couverture de survie / vêtements de rechange / petit nécessaire de toilette
- Copie des papiers importants
   (carte d'identité, livret de famille, permis de conduire, contrat d'assurance...)
- Argent...



- faciliter le travail des secours.

- faciliter le retour le plus rapide possible à la normale. Tout en conservant notre sang froid et l'esprit de solidarité!

# La Voirie

# L'entretien des voies communales devant sa porte, est-ce aux particuliers de le faire ?



**Oui**! Il y a d'abord des gestes simples voire évident pour le respect de la propreté des voies comme ne pas sortir ses poubelles en sacs, ne pas jeter de mégots, de papiers, ramasser les déjections de son chien...

Ensuite, chacun, devant chez lui, peut fleurir et/ou entretenir les plantations. Ce qui est planté ne doit pas porter atteinte à la sécurité des passants (éviter les cactus !), gêner la visibilité aux carrefours ou l'écoulement des eaux pluviales dans les caniveaux. Les essences locales et surtout peu gourmandes en eau sont à privilégier.

Pour conserver la qualité des sols et de l'eau, la commune n'utilise plus de désherbant depuis plus de 10 ans ! De toute façon, les désherbants sont désormais interdits. Les services techniques procèdent donc à l'arrache manuel ou au brulage quand cela est possible. C'est plus long et parfois, notamment au printemps, la végétation pousse très vite ! Les services techniques ne peuvent pas être dans toutes les rues en même temps, c'est pour cela que la contribution de chacun est importante.

A noter que la végétation en milieu urbanisé est aussi importante pour la biodiversité, et particulièrement la faune, que la préservation des espaces naturels. On trouve dans les rues et les jardins nombre de variété de végétaux ayant poussés soit spontanément soit ayant été plantées, particulièrement mellifères ; Ces plantes permettent à nos chères abeilles et autres insectes qui participent à la pollinisation des cultures, des fruitiers par exemples, de prospérer.

Extrait de l'arrêté Municipal n°101-16 portant règlementation de l'entretien des trottoirs et rues et des espaces public sur la Commune de LOIX Article 5 : L'entretien des trottoirs, accotements et caniveaux :

Ces règles sont applicables au droit des façades ou clôtures des riverains,

- Sur toute la largeur des trottoirs
- Ou s'il n'existe pas, sur un espace de 1.20 m de largeur

Les services techniques de la commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

En toute saison, ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs, des caniveaux et des accotements sur toute la largeur. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchetterie. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur le voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies. l est strictement interdit de verser, des graisses, des eaux usées ou des déchets dans les grilles et avaloirs destinés à recueillir uniquement les eaux pluviales.

# Réhabilitation de Voirie : les réalisations

2016-2017







Rue de la Colonie



Rue de la Fantaisie



Chemin de la Fantaisie



Rue des Cravants



Chemin des Bouquets



Dos d'âne rue de la Violette



Rappel: A Loix,

- → la vitesse est limitée à 30klm/h
- → La priorité à droite est la règle
- → Le stationnement est interdit sur les voies et les accotements sauf emplacements matérialisés.

Le code de la route s'applique aussi aux vélos!

## Le stationnement, quoi de neuf?



#### Pour 2017, la Commune a créé 94 nouvelles places :

- Parking de La Cure (payant de 10h à 17h avec 1h gratuite)
- Extension du parking de la Césinière (gratuit)
- Emplacements matérialisés rue de la Haute-Taille, rue de l'Oiselière, rue des Pêcheurs. Le stationnement rue de la Déramée a été supprimée pour des raisons de sécurité.

<b>Stationnement public</b> (parkings et matérialisé dans les rues)  Pour info, il existe aussi 127 places sur les parkings extérieurs (Peulx, Grouin)		
Nombre de logements suivant le dernier recensement		
Déduction pour les logements « historiquement » sans stationnement		
Nombre de logements sociaux ne disposant que d'une place		
Soit nombre de logement disposant officiellement de 2 places		
Stationnement privé		
TOTAL CAPACITE DU VILLAGE (public et privé)	2 529	

### **POUR INFORMATION:**

on estime la fréquentation de Loix au plus fort à 5 000 personnes soit 1 emplacement pour 2 personnes!

#### RAPPEL:

pour tout nouveau logement ou création de surface habitable nouvelle, le Plan d'occupation des sols impose deux espaces de stationnement de 25 m², soit de quoi rentrer largement 2 véhicules.

# Des nouvelles du port :

Le secteur du port a fait l'objet de nombreux **travaux ces 3 dernières années** : réfection de la passerelle, réfection de la levée et du cheminement cyclable du port vers La Couarde, électrification de la pelle du moulin, **soit plus de 500 000 € d'investissement hors maintenance**.



Plus récemment, dans le cadre des travaux « digue », un muret a été aménagé ainsi que les réservations pour installer un batardeau.

Ce dispositif vise à « fermer » le port en cas d'alerte météo. Ces travaux et notamment la finition du muret reprendront à l'automne. Ils se poursuivront par la mise en place de palplanches au droit du marais en

arrière du moulin, ceci afin d'assurer la continuité du système et d'éviter un contournement des eaux en cas d'inondation.

Parallèlement aux travaux de défense, le Conseil départemental, propriétaire du port, engagera cet automne 250 000 € de travaux pour la réfection des

maçonneries de l'escalier du moulin, du radier de la cale, du mur du quai et du mur de soutènement du terre-plein, y compris l'escalier.

Pour le mur du quai de la cale présentant un bombement, il est prévu la dépose/repose des pierres de taille sur la partie bombée et le rattrapage du fruit initial. Pour le perré carapaçonné de béton en retour du môle, deux options sont à l'étude à la demande de l'Architecte des bâtiments de France (rappelant que le site est classé) : soit la réfection en maçonnerie traditionnelle, soit la réfection en béton architectonique (béton « décoratif »).

En préalable de ces travaux, des sondages seront



effectués courant août afin de confirmer les renseignements recueillis aux Archives département a les concernant la nature des matériaux constituant la cale et le quai à savoir un massif poids maçonné.



Enfin, en raison de la restructuration du perré en retour du môle, de l'importance et de la nature des

interventions, le projet sera soumis préalablement à la commission des sites.

Lorsque l'ensemble de ces travaux sera terminé, l'esplanade du port sera réhabilitée. Des arbres seront replantés et la voirie refaite.

La question de la circulation (y compris des vélos) et du stationnement sera concertée notamment avec l'association des amis du port.

#### Rendez-vous AU PORT!

#### Mercredi 24 Mai

**23 impasse du Paradis,** Théâtre dans le cadre du festival arhitecture et patrimoine

#### Mardi 25 Juillet

Sac et ressac, Visite du Moulin à marée avec le service patrimoine de la CDC

#### leudi 3 anût

La régate des Tofinous, et le concert de chants marins par les Gaillards du pertuis à 13h

#### Mercredi 9 août

La Fête du Port, avec le dévasage suivi de la traditionnelle course dans la vase.

# Environnement

# La lentille d'eau de Loix : une salinité en baisse mais des pesticides et herbicides ....

Dans le cadre du schéma d'assainissement des eaux pluviales de Loix, le Commissaire Enquêteur et le Conseil Municipal de Loix ont validé le 15 décembre 2015 la nécessité de réaliser un suivi qualitatif et quantitatif de la lentille d'eau de Loix, et une campagne de sensibilisation relative aux risques de pollution de cette nappe souterraine.



Donc, en 2017, un **suivi quantitatif et qualitatif de l'eau de la lentille** visant à qualifier les pollutions éventuelles et les variations du niveau de la nappe a été réalisé par le bureau d'études Eau Méga Environnement.

Les résultats confirment la présence d'une nappe d'eau douce de taille réduite surmontant des eaux saumâtres. Le piézomètre régional de la Bernardière permet un suivi fiable de la lentille d'eau qui montre une forte variabilité des niveaux liée à la pluviométrie. Ce suivi permet également d'observer l'incidence des pompages divers sur les niveaux et la salinité des puits.

A partir de 2010, une remontée des niveaux la nappe est observée imputable aux conséquences de la tempête Xynthia qui a bouleversé les équilibres, et à l'arrêt total des pompages par la ferme aquacole? Depuis 2012, on relève une baisse globale de la salinité. Néanmoins, dans deux puits situés les plus à l'extérieur du bourg à savoir P6 Rue du Peulx entre la rue de la Chapellerie et la rue des Aires et P3 Rue de la Butte une salinité plus élevée, les rendent inaptes à l'irrigation. Pour ces puits, l'eau est encore mélangée avec de l'eau salée, la lentille d'eau n'ayant pas encore repris sa place initiale d'avant les pompages.

Une pollution bactériologique faible est notée sur P2 Rue du Peulx à proximité de la route des 4 Chemins et P3 Rue de la Butte. Par contre, le puits P6 Rue du Peulx entre la rue de la Chapellerie et la rue des Aires , présente une présence marquée d'entérocoques (coliformes fécaux). L'hypothèse d'un animal mort dans le puits étant peu probable compte tenu de sa fermeture, il s'agit probablement de pollutions bactériologiques pouvant être liées à des rejets d'eaux usées à proximité du puits (en saison estivale par exemple). Un diagnostic est sans doute à réaliser.

Par contre, les **concentrations en nitrate sur les 3 puits sont faibles** et ne posent pas de problème.

Des analyses de micropolluants ont été réalisées au centre du bourg au droit du puits P2 Rue du Peulx à proximité de la route des 4 Chemins . On peut considérer les résultats extrapolables sur ce puits aux autres puits et donc à la lentille d'eau. Préalablement, il faut préciser que de nombreux polluants recherchés n'ont pas été retrouvés (aucun chlorobenzène (sur 7 recherchés), aucun micropolluant organique (sur 2 recherchés) aucun organohalogénés volatils (sur 16 recherchés), aucun pesticide organophosphoré (sur 25 recherchés) ...et la liste des produits recherchés non trouvés est longue.

Parmi les polluants trouvés : les teneurs en micropolluants de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), sont importantes et dépassent largement les limites du bon état des eaux. La source de cette pollution est probablement proche et proviendrait d'une infiltration rapide des eaux de ruissellement des voiries avec le lessivage des dépôts des gaz d'échappement qui s'accumulent et s'infiltrent vers la lentille d'eau (apport possible aussi de goudron, kérosène, revêtements routiers, huiles moteur, carburants) ou bien de déversements sauvages d'huiles de vidange diverses, de graisses... dans les puisards ou grilles d'eaux pluviales situées dans les rues.

Certains pesticides, aujourd'hui interdits d'utilisation du fait de leur forte dangerosité, ont été identifiés avec des valeurs très élevées, en particulier pour la Dieldrine (antiparasitaire interdit depuis 1992) ou l'atrazine et ses composés (interdits en France depuis 2003, herbicide couramment utilisée pour l'entretien des sols viticoles, et pour le désherbage en milieu urbain). La persistance de ces composés laisse présager leur présence dans la lentille d'eau de Loix pendant encore de nombreuses années. Leur présence en quantité importante dans la lentille traduit une utilisation récurrente et ancienne de nombreuses et diverses substances pesticides actives.

Pour les pesticides actuellement autorisés, les concentrations de ces composés sont également importantes, alors que leur persistance dans l'environnement est réduite. Elles traduisent des utilisations actuellement conséquentes et un transfert rapide dans les eaux souterraines.

Il s'agit notamment des pesticides comme le **lindane** utilisé comme insecticide dans de nombreuses

applications agricoles ou l'**oxadiazon** qui est un anti germinatif efficace contre la levée des mauvaises herbes, souvent associé à un herbicide systémique comme le **glyphosate** souvent utilisé dans la formulation de désherbants pour cours, allées et terrasses.

En conclusion, on constate une nette tendance à la baisse de la salinité, néanmoins certains puits à la périphérie du bourg restent encore impropres à l'arrosage des jardins.

Des pollutions bactériologiques faibles, à l'exception d' un seul puits sujet à une pollution importante dont la cause est à examiner.

Par contre, on observe des pollutions importantes liées à la présence de certains micropolluants provenant de l'utilisation actuelle et passée de nombreux pesticides (insecticides, herbicides) imputables soit à des usages domestiques et privés (jardins, bordures de maison, déversements de polluants dans les puisards voire dans les puits...), soit agricoles, soit liés à l'entretien des espaces publics.

Du fait que cette lentille d'eau douce apparaît particulièrement exposée aux pollutions à travers le sol avec un transfert rapide des polluants organiques ou minéraux, il est important de modifier les pratiques de tous les Loidais, même si la lentille d'eau se limite à l'arrosage des jardins et des cultures, et n'est pas dédiée à l'usage d'eau potable. Il est effet d'utiliser les bons gestes pour améliorer de la qualité de cette lentille, au moins pour certains composés dont la persistance dans l'environnement est courte. En effet, il ne faut pas oublier que plus ou moins rapidement, ces eaux sont susceptibles de rejoindre la côte où les usages sont quant à eux sensibles (ostréiculture, baignade...).

## L'EAU DE LOIX



UNE RESSOURCE ESSENTIELLE À PROTÉGER

C'est pour cette raison que l'Association de l'Eau pour Tous et l'Association pour la Protection des Sites de Loix réalisent avec la collaboration de la Mairie de Loix, **un guide sur les risques de pollution de la lentille d'eau** visant à informer et sensibiliser les Loidais permanents et secondaires, et les touristes des précautions à prendre pour éviter toute pollution de la nappe, ou y remédier.

Plusieurs volets sont présentés dans ce guide: données générales sur la lentille d'eau, fragilité de la nappe aux produits polluants déversés dans les rues ou dans les puisards, mesures importantes prises par la mairie pour sa protection, précautions d'usage à prendre en compte pour chaque Loidais.

Il sera disponible à la Mairie, et au bureau d'accueil du tourisme de Loix, pour l'été 2017.

Aïcha Amezal -Benureau de l'Association de l'Eau pour Tous et l'APSL (juin 2017)

# Je, tu, îles... A nous les îles!

Depuis plusieurs années les établissements scolaires de Loix et de Ars sont rassemblés dans un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). A Loix : la maternelle. A Ars : les classes de l'école primaire.

Il y a tout juste un an, le projet pédagogique, Je, tu, îles a germé dans les esprits des professeurs des écoles de Ars et de Loix, en concertation avec le centre de loisirs d'Ars, Le Méli Mélo.

Le but de ce projet : associer enfants et parents d'élèves autour d'un programme commun. Son contenu : voyager à la découverte des îles. Etre Rétais, c'est être îlien, mais il n'y a pas que l'île de Ré dans la vie!



Immédiatement, le projet séduit petits et grands. La conseillère pédagogique le valide.
Pour les élèves de CM1 et CM2 cap sur l'Angleterre, et tout particulièrement Londres.
Les CE1 et CE2 partiront à l'île d'Aix.
Les maternelles et les CP visiteront les villages de l'île de Ré.

Rapidement des initiatives se mettent en place pour récolter des fonds, car il s'agit aussi d'auto-financer le projet au maximum. Les plus grands des enfants sont responsabilisés. Ils soumettent des idées, les font valider par leurs instituteurs qui les incitent à les mettre en oeuvre. Les parents se mobilisent, enthousiasmés. Calendrier 2017, loto bingo nocturne, portage de viennoiseries à domicile, baby-foot humain, vente du journal d'école Le Grain de sel, vide-greniers, tea-time, vente de plantes à l'école, aprèsmidi astronomie, tout est bon pour faire des petits sous, qui viennent grossir la cagnotte de Je, tu, îles. Des particuliers font même des dons en constatant l'engouement que suscite le projet.

De cette année d'exception, il reste des souvenirs de voyage inoubliables, et une indéniable complicité entre les enseignants, les parents et les enfants.



Les grands vous raconteront leur moment d'émotion lorsqu'ils ont chanté la Marseillaise à Piccadilly. Les bonbons au goût de dentifrice ou de chaussettes puantes, achetés dans un grand magasin

spécialisé. Les échanges avec leurs correspondants de l'école anglaise, chacun faisant des efforts pour parler la langue de l'autre. Et la Tamise, et Big Ben, et le British Muséum, et la traversée de la Manche en bateau. « On a tout aimé ! » disent-ils. Leurs valises sont prêtes pour repartir. Certains étaient un peu inquiets de s'éloigner de la famille pendant une semaine. Ils sont revenus grandis, portés par la confiance de leurs instituteurs. Le grand carnet de voyage, qu'ils ont réalisés au cours du séjour de mars, est un formidable témoignage de l'aventure qu'il ont eu le sentiment de vivre.



L'île d'Aix n'est pas bien loin de l'île de Ré. Mais qu'elle est différente!

SAINT-MARTIN-DE-RÉ

SAINTE-MARIE-

BOIS-PLAGE-EN-RE

Pas de voitures, pas de parents pour dire de faire attention, des petits chemins blancs, des plages remplies de coquillages, des arbres, la nature toute proche. Une immense sensation de liberté... En mai, 25 kms sont parcourus en deux jours, en sillonnant l'île de part en part. Même pas mal aux jambes, quand on a 7 ou 8 ans.

Des vocations d'aventuriers naissent lors de la promenade d'orientation au moyen d'un road-book.

LES PORTES-EN-RÉ

LA COUARDE-SUR-MER

SAINT-CLÉMEI DES-BALEINES

ARS-EN-RÉ

« J'aurais bien aimé rester deux jours de plus. Nous reviendrons avec nos parents ».

Les moments de rigolade, le soir, dans le dortoir de la Maison Familiale resteront dans les annales. Mais chut, ça reste du domaine de l'inavoué. Et prendre le bateau de la croisière inter-îles, aller retour, pour une traversée de trois heures est déjà un sacré dépaysement. Une mer sépare bien les deux îles...

Quant aux plus petits, huit déplacements, huit voyages d'une journée dans les villages de l'île de Ré, autres que Ars et Loix, leur font découvrir les similitudes et les différences de leur environnement. A plusieurs reprises, Hélène Gaudin, animatrice du patrimoine à la Communauté de Communes accompagne le groupe.

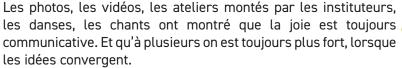


Avec sa faconde et son empathie naturelle,

elle leur raconte les fossés de Vauban à Saint-Martin, le phare et la tour des Baleines, l'alambic de Sainte-Marie, la Redoute de Rivedoux, la coopérative du Bois-Plage. L'intérêt est vif, ils posent des tas de questions. L'île de Ré n'a (presque) plus de secrets pour eux. Au fur et à mesure des visites de village, ils sont à même de faire de pertinentes comparaisons.



A la fête de l'école du 16 juin, les 113 enfants étaient fiers de partager leurs expériences avec leurs familles.







POUR LINE

Un grand bravo à tous ceux, petits et grands, acteurs de ce projet, inédit pour une école rétaise. Et un grand merci pour tout le coeur qu'ils y ont mis.

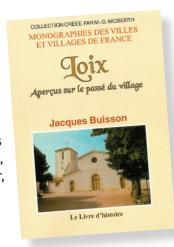
ΜB

RIVEDOUX-PLAGE

# Nos auteurs loidais

## Notre histoire de Loix

En juin, Jacques Buisson a publié un remarquable travail sur l'histoire du village et de ses habitants jusqu'au XIXème siècle. On y retrouve des thématiques comme le village et l'histoire de France, l'historique de la population, les aspects de la vie au XIXème siècle, le port, l'agriculture, et bien sûr, venant de maître Jacques, l'école!



L'ensemble est généreusement illustré. La lecture est très facile et surtout passionnante ; vivement la suite!

Loix, aperçus sur le passé d'un village 138 pages ; en vente à la presse de Loix.

# L'amour comme par hasard



Un caillou en forme de cœur, une tache de confiture, un vieux chewing-gum collé sur un trottoir ou un nuage en forme de cœur... il faut le croire pour le voir ! Le cœur est un symbole universel. Il évoque l'essentiel, l'amour, l'essence de la vie... Étonnant de remarquer comme le hasard les dessine tout autour de nous... Julie et Thibaut ont photographié ce que peut-être nous ne voyons plus pour nous rappeler que l'amour est partout ! Et pour diffuser un message positif, tous les moyens sont bons ! Chasseurs de cœurs c'est aussi un site, des réseaux sociaux et bientôt une application mobile. Par les temps qui courent, un peu de légèreté et beaucoup d'amour, ça donne du baume au coeur !

Chasseurs de cœurs – 120 pages ; en vente sur internet www.chasseurs-de-cœurs.fr ainsi qu'à la presse de Loix



La bibliothèque de LoiX possède de nombreux ouvrages, BD, jeunesses, classiques et contemporain.

La bibliothèque actualise très régulièrement sa collection par de nouveaux achats. N'hésitez pas à y passer!

Ouvert les mercredis et samedis matins de 10h30 à 12h ainsi que les lundis matins en saison.

# Nos grands rendez-vous

## **AVRIL**

#### Le Jeu de Loix

Le rallye vélo pour partir à la découverte de Loix Samedi 15 avril



#### **Fourchettes Binettes et Cie**

Marché de gastronomes Marché aux plantes, troc bouture Course d'escargots Vendredi 26 mai



# JUIN

#### La fête de la St Jean

Concert et Karaoké et Feu sur la Plage du Grouin Vendredi 23 juin





#### Le repas du village Soirée mexicaine!

Vendredi 7 juillet

#### Musique en Ré -Soirée Sites en Scenes

Place de l'église Vendredi 28 Juillet



## AOUT

#### La Fête du Port

Dévasage Course dans la vase Mercredi 9 août

#### Le Pique-Nique au Grouin

Picnic on the beach
Jeudi 17 août

#### Le Marché Gourmand

The gourmet market Vendredi 18 août



# **SEPTEMBRE**

#### Les Journées du Patrimoine

Découverte du clocher avec les greeters Samedi 16 et dimanche 17 septembre

# OCTOBRE

#### Halloween

Halloween
Mardi 31 octobre

## DECEMBRE

#### Téléthon

Le village se mobilise 2 et 3 décembre

#### **Concours de Soupe**

La louche d'or, avis aux cuisiniers et aux gourmands Vendredi 29 décembre

# kesponsable publication Lionel Quillet - Conception maquette impression Mairie de Loix - Crédits photos : M. B., T. Dufour, Yann Werdefroy - parution annuelle tirage 1000 ex

# Randojeu

# 11 Rallyes pour re...découvrir l'Ile de Ré

Destination Ile de Ré a lancé début juillet les Randojeux, 11 supports pour découvrir l'ile de Ré.

Les randojeux sont des rallyes-découverte à pratiquer seul ou en équipe de 2 à 4. L'opportunité pour un large public de vivre une expérience pour découvrir l'Île de Ré de manière ludique. Une offre où se mêlent jeu de plein air, activité sportive, culture et pédagogie.

Randojeu se pratique en toutes saisons et ne necessite aucun materiel particulier, seul compte l'envie d'apprendre, d'explorer et de partager en s'amusant!

Les ingrédients de la recette ? Meler judicieusement histoire, envirronement, nature, culture, patrimoine et architecture et assaisonner l'ensemble de défis et d'énigmes.

Paul et Zoé, les deux personnages mascottes accompagnent ainsi les explorateurs au cours de ces 11 expériences à travers l'ile de Ré.

Le Randojeu de Loix ouvre 2 portes sur la mer, au nord, avec de belles étendues idéales pour les pêcheurs à pied, au sud son port et son moulin à marée. Entre les deux, on découvre le village, avec les traditionnelles maisons blanches rétaises, les moulins, les oeuvres des artistes qui y habitent...

Le rallye-découverte se fait à pied ou en vélo, et promet de jolies surprises.



Vous pensiez tout connaître de Loix ? Le Randojeu pourrait peut-être vous surprendre!



Randojeu - Rallyes Découvertes

11 versions

4,90€ l'unité - 11,90€ pour 3 jeux

Disponible dans tous les Bureaux d'Accueil de l'Ile de Ré